



UNARM
UNION NATIONALE DES ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE

FLASH INFO

Marseille, le 19 août 2019

Chères collègues, chers collègues,

L'association professionnelle qu'est l'Union Nationale des Assistants de Régulation Médicale des SAMU-Centre15 tient à remercier celles et ceux qui depuis le début de l'aventure lui ont fait confiance.

L'expérience de l'association a une histoire que nous devons vous présenter pour vous permettre d'en connaître la genèse et son évolution.

En décembre 2006 une pétition réclame la catégorie B pour toutes les personnes exerçant le métier de Permanencier Auxiliaire de Régulation Médicale (PARM, dont le statut date de 1991) dans un Centre de Réception et Régulation Médicale (CRRA, qui n'existe que dans les SAMU)

Cette pétition signée par plus de 1500 PARM (l'effectif national de 2007 était évalué à 1780) a permis de solliciter de Samu de France l'activation de la commission PARM, présidée par le Dr Gilbert Leclerc.

Mise en place en mars 2007 celle-ci se composait de membres venant de SAMU différents (géographique, et type de structure en termes d'effectif) pour exemple liste des PARM de la CPSDF.

Samu De France (depuis devenu Samu Urgence de France SUdF) et la commission CPSDF en mars 2007 vont rédiger un document « référentiel métier de PARM » dont l'objectif essentiel est d'être le support de communication auprès des organisations syndicales, des députés et sénateurs, des maires de commun siège de SAMU, de la presse, afin de justifier la démarche d'obtention de la catégorie B.

De nombreuses réunions de concertation ont permis à la CPSDF de représenter les PARM auprès de l'ensemble des organisations et personnalités citées ci-dessus, mais surtout d'être reçue à la DGOS et entendue sur le dossier de reconnaissance et de revalorisation de la profession.

Les PARM de la CPSDF avec SDF ont participé en 2008 avec le DHOS (Direction de l'Hospitalisation et Organisation des Soins) à la mise à jour et la rédaction de la fiche métier fiche métier PARM et en novembre 2008 ont collaboré à la rédaction de la monographie prospective du métier de PARM l'ensemble devant servir à valider la légitimité de la catégorie B.

Devant les difficultés et l'absence de décisions politiques des instances de tutelle les PARM avec les organisations syndicales ont développé des Actions locales et régionales pour aboutir à la manifestation nationale du 18 mars 2010 à Paris devant le ministère de la Santé.



UNARM
UNION NATIONALE DES ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE

À la suite de la manifestation du mois de mars 2010 et aux négociations entre les organisations syndicales et le ministère, la CPSDF a mis son activité en suspend. Devant faire face à certaines critiques, les membres de cette commission ont attendu la réaction de leurs collègues PARM.

La nécessité pour les PARM d'avoir une représentation nationale autonome se fait jour en décembre 2010.

Il est créé un syndicat professionnel qui prend le nom de Syndicat National des Assistant de Régulation Médicale (SNARM) Assemblée constitutive.

En septembre 2012 le SNARM devient l'UNARM pour symboliser à la fois un changement de période et la volonté d'unir pour répondre aux objectifs de l'association des professionnels.

Les objectifs de l'association professionnelle demeurent la défense, la promotion et la formation des PARM devenu en juin 2011 les Assistants de Régulation Médicale passés en catégorie B.

Pour contribuer aux échanges et partages professionnels il était devenu indispensable de créer un moyen de rencontre professionnelle, l'association professionnelle a donc effectué les démarches pour devenir organisme de formation continue pour les ARM en avril 2012, cela a entre autres permis l'organisation annuelle de 8 rencontres nationales et de 27 rencontres régionales depuis 2013.

En conclusion, le temps politique, le temps économique, le temps statutaire, le temps social, sont des temps à données variables qui s'inscrivent tout autant dans l'adaptation que dans la longévité.

La précipitation est un mouvement ponctuel qui s'oppose à la construction, pour autant l'impatience révèle des réelles inquiétudes. Nous avons dans notre exercice professionnel les moyens de ne pas les omettre et le devoir d'en tenir compte, sans pour autant négliger les réalités du monde de la fonction publique à laquelle nous appartenons.

Les chemins ne sont pas toujours aussi faciles qu'il n'y paraît, c'est pour cela qu'il faut demeurer opiniâtres et déterminés sans compromission ni indulgence.